
Adresse du comité de surveillance de Gerponville (Seine-Inférieure), lors de la séance du 13 vendémiaire an III (4 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance de Gerponville (Seine-Inférieure), lors de la séance du 13 vendémiaire an III (4 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 273-274;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16998_t1_0273_0000_9

Fichier pdf généré le 07/10/2019

tion s'élève déjà à plus de deux mille livres, quoique nouvellement ouverte, et nous croyons législateurs pouvoir nous flatter que malgré le peu de ressources de cette commune (dont toute la richesse consiste dans un patriotisme suivi, tel qu'elle l'a toujours montré depuis la Révolution) que cette souscription va se continuer avec le même empressement et dès qu'elle sera parachevée, nous en ferons passer les fonds dans la caisse de notre district suivant l'intention du département.

Nous apprendrons législateurs avec la plus vive satisfaction les victoires que remportera ce vaisseau sur des esclaves coalisés contre notre liberté qui triomphera malgré tous leurs vains efforts, tant que la Convention nationale restera à son poste, c'est le voeu singulier de toute la commune d'Honfleur.

LION, maire, et cinq autres signatures.

13

La société populaire de Montadour, ci-devant Saint-Séver, département des Landes, invite la Convention nationale à rester à son poste, la félicite sur ses travaux et sur son énergie; elle lui dit que le représentant Dartigoeyte a animé ce département, où il a formé des hommes libres; qu'il a emporté son estime et ses regrets, et laisse au milieu d'elle le souvenir de ses principes et l'exemple de toutes les vertus.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de Sûreté générale (19).

14

La société de Sarbruck, district de Sarre-Libre, département de la Moselle, écrit à la Convention nationale que c'est avec la plus vive douleur et la plus profonde indignation contre les ennemis de la République, qu'elle a appris l'horrible assassinat du représentant du peuple Tallien; elle en demande vengeance: périssent, dit-elle, tous les traîtres. Elle présage à la Convention qu'elle triomphera des tyrans, de toutes les factions, et qu'elle fera le bonheur de la République; elle jure ensuite de lui être unie à jamais.

Mention honorable, insertion au bulletin (20).

[*La société populaire de Sarbruck à la Convention nationale, le 30 fructidor an II*] (21)

(19) P.-V., XLVI, 259. Bull., 24 vend. (suppl.).

(20) P.-V., XLVI, 259. Bull., 24 vend. (suppl.).

(21) C 322, pl. 1351, p. 4.

Citoyens représentants,

C'est avec la plus vive douleur et la plus profonde indignation contre les ennemis de la République que nous avons appris l'horrible assassinat du représentant du Peuple Tallien; et nous vous en demandons vengeance.

Périssent tous les traîtres, les dignes amis de Pitt, les nouveaux Cromwells: périssent tous ceux qui oseraient porter une main sacrilège sur l'autel de la Liberté!

Pères de la Patrie, en vain le poison apprêté par des scélérats est sur vos lèvres; en vain le fer des assassins est levé sur vos têtes, vous triompherez des ennemis de la Liberté.

Ils disparaîtront ces laches, ces vils ennemis et la Convention nationale, grande et sublime, foulant la poussière des tyrans et s'élevant au-dessus des trônes de l'univers, assurera, le bonheur de la République et celui de toute la terre.

Ainsi le soleil, après l'orage, paraît avec plus d'éclat et ses rayons bienfaisans embellissent et vivifient la nature. Législateurs, recevez notre serment: nous jurons de vous être unis à jamais; oui, sous le poignard de nos ennemis, nous crierons encore: vive la Convention nationale, vive la République.

Salut et fraternité.

LUPARD, président, MIGNOT, BOUR,
MESNARD, secrétaires.

15

Les membres du comité de surveillance de Gerponville, district de Cany, département de la Seine-Inférieure, adressent à la Convention nationale 92 L, dont 3 L en numéraire, provenant d'une souscription ouverte dans cette petite commune pour les braves défenseurs de la patrie. Ils la félicitent sur la chute du traître Robespierre et de ses infâmes complices, et jurent d'être constamment attachés à la représentation nationale, et de sacrifier leur vie pour combattre les tyrans, les conspirateurs, les traîtres et les hypocrites.

Mention honorable, insertion au bulletin (22).

[*Les membres du comité de surveillance de Gerponville à la Convention nationale, le 21 fructidor an II*] (23)

Citoyens, frères et amis,

Nous avons ouvert une souscription dans notre petite commune, pour nos frères d'armes qui sont à la défense de la patrie, et comme elle n'a pas eu autant d'effet que nous l'espérions, et que nous sommes supprimées par le décret du trois fructidor, nous t'envoyons la

(22) P.-V., XLVI, 259-260. Bull., 17 vend. (suppl.).

(23) C 321, pl. 1340, p. 33.

somme de quatre vingt neuf livres, et une pièce d'argent d'environ trois livres, des petites offrandes qui nous ont été faites et dont nous avons été dépositaires. Nous félicitons la Convention nationale d'avoir tenu la plus grande fermeté dans la journée du 10 thermidor, d'avoir sauvé encore une fois la patrie, nous félicitons nos frères d'armes de Paris d'avoir sauvé nos augustes représentants des attentats, de la scélératesse et des trames d'une conspiration infernale.

Recevez, frères et amis, le témoignage pur de notre sensibilité profonde, et de notre dévouement à sacrifier nos vies pour combattre les tyrans, les conspirateurs, les traîtres et les hypocrites.

Voilà citoyen représentants, les principes constants avec lesquels les membres du comité de surveillance de la commune de Gerponville entendent consolider la liberté ou mourir.

Salut et fraternité.

DELAHAIS, *président et quatre autres signatures.*

16

La société populaire de Criquetot, district de Montivilliers, département de la Seine-Inférieure, écrit à la Convention nationale qu'aussitôt qu'ils ont eu connaissance de l'arrêté de leur département, qui invite les citoyens à concourir à la construction d'un vaisseau, ils ont ouvert une souscription qui a produit une somme de 1 096 L 9 s. qu'ils ont fait passer au receveur du district.

Mention honorable, insertion au bulletin (24).

[*La société populaire de Criquetot à la Convention nationale, s. d.*] (25)

Liberté, Egalité, fraternité ou la Mort

Législateurs,

Aussitôt que nous avons connu l'arrêté de notre département qui appelait tous les citoyens qui le compose, à ouvrir une souscription révolutionnaire pour la construction d'un vaisseau de ligne du premier rang pour être offert à la Convention nationale, pénétrés de l'urgence de terrasser et de détruire l'insolent anglais, qui depuis trop longtemps est le fléau des mers, nous nous sommes empressés avec toute la rapidité convenable à réunir nos moyens avec ceux des généreux républicains de notre commune, en offrant pour cet important objet une somme de mil quatre vingt seize livres neuf sols que nous avons fait passer au receveur de notre district.

(24) P.-V., XLVI, 260. *Bull.*, 17 vend. (suppl.).

(25) C 321, pl. 1340, p. 32.

Vive la République, vive la Convention nationale. Salut et fraternité.

LEBRUN, *président*, BASILLE,
David LIOT, *secrétaires.*

17

La société populaire de la commune de Saint-Marcel, district d'Evreux, département de l'Eure, fait part à la Convention nationale que cette commune a fourni et remis à l'agent salpêtrier de Vernon 2 349 livres de salines ou cendres propres à l'extraction du salpêtre, et lui en envoie le reçu.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (26).

18

Les administrateurs du district de Strasbourg [Bas-Rhin] instruisent la Convention nationale que les biens de l'émigré Waugen, divisés en vingt-trois articles, estimés 11 402 L, ont été vendus 58 600 L.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Domaines nationaux (27).

19

Le comité de surveillance du département de Vaucluse, en invitant la Convention nationale à rester à son poste, lui témoigne ses inquiétudes sur les passions qui divisent les patriotes, et lui fait connaître ses principes et ses sentiments.

Insertion au bulletin, et renvoi aux comités de Salut public et de Sûreté générale (28).

20

La société montagnarde et épurée de Prades, département des Pyrénées-Orientales, écrit à la Convention que le décret qui rappelle les représentants Milhaud, Soubrany et Chaudron-Roussau, afflige les sans-culottes de ce département. Après avoir fait le tableau de leurs travaux révolutionnaires, elle exprime sa reconnais-

(26) P.-V., XLVI, 260. *Bull.*, 17 vend. (suppl.).

(27) P.-V., XLVI, 260. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(28) P.-V., XLVI, 261. *Gazette Fr.*, n° 1007.